



Chiffres clés



30 000 cas d'asthme évitables chez les enfants de 6 à 11 ans, avec une meilleure aération/ventilation de salles de classe^[1].

20 000 ha de sols artificialisés chaque année en France^[2], soit la surface de Marseille.

97 % des Français placent la santé comme enjeu prioritaire à toute décision locale en matière d'eau, déchets et énergie^[3].

1. Santé Publique France, Évaluation quantitative d'impact sur la santé (ÉQIS) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires, 2024. 2. France Stratégie, Note d'analyse sur l'artificialisation des sols, 2023. 3. Elabe, Baromètre de la transformation écologique, 2024.

En tant qu'élu(e), je peux...

- Mettre en place une politique proactive pour un urbanisme favorable à la qualité de l'air.
- Déployer des solutions et infrastructures de mobilité inter-modales et peu polluantes, par exemple en créant des parkings à vélos dans les gares, des parkings relais aux abords des villes, ou des bornes de recharge de véhicules électriques.
- Informer et accompagner les habitants vers les solutions qui limitent les émissions de polluants atmosphériques : remplacement des vieux appareils de chauffage au bois, alternatives au brûlage des déchets verts, mobilités peu polluantes, covoiturage... voire restreindre les usages les plus polluants.
- Veiller à la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public, en particulier des jeunes enfants (établissements d'accueil de la petite enfance, établissements scolaires, établissements de l'aide sociale à l'enfance...) en renouvelant efficacement l'air et en choisissant les matériaux et produits de nettoyage les moins nocifs pour la santé.
- Dépolluer et renaturer une ou plusieurs parcelles en friche pour en retrouver l'usage, au bénéfice des habitants et du vivant.
- Favoriser l'installation et soutenir l'activité d'agriculteurs biologiques à proximité des aires de captage afin d'assurer une eau potable de qualité aux habitants et soutenir les pratiques agricoles économes en azote et peu émissives en polluants atmosphériques.



ADEME - juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER



012838-9



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



PROTÉGER NOTRE SANTÉ EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU ET DES SOLS



?

Pourquoi protéger ces biens communs est-il une double priorité écologique et sanitaire ?

La santé est une priorité majeure pour les Français qui la placent devant la protection de l'environnement. Ces deux enjeux sont pourtant étroitement liés. Préserver la qualité de l'air, de l'eau et des sols, c'est à la fois protéger la santé publique et réussir la transition écologique.

Ces biens communs remplissent des fonctions essentielles : régulation du climat, filtration des polluants, alimentation en eau potable, production agricole, prévention des risques. Leur

dégradation a des sources diverses en fonction des territoires : les transports, l'industrie, l'agriculture, le chauffage, la gestion des déchets, les sites pollués... et de nombreuses conséquences sur la santé - troubles respiratoires et cardio-vasculaires, maladies chroniques, cancers.

En agissant sur ces sources de pollution, les collectivités peuvent limiter les pressions sur l'environnement, protéger la santé de leurs habitants et renforcer la résilience de leur territoire.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Intégrer les enjeux de santé et d'environnement à la planification territoriale.

On adopte une approche intégrée des enjeux liés à l'eau, l'air et les sols, en orientant l'action sur les mobilités actives, la préservation des aires d'alimentation de captage, la protection des terres agricoles ou naturelles, et la dépollution.

Assurer la qualité de la ressource en eau du territoire.

Pour garantir une eau sans risque pour la santé et éviter des traitements coûteux, la collectivité complète le suivi de l'ARS avec ses propres contrôles.

Elle acquiert des terres agricoles près des captages pour les louer à des agriculteurs engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement (sans pesticides, faibles émissions de GES et d'ammoniac, sobriété en azote), contribuant ainsi à la qualité de l'eau, de l'air et à la biodiversité.



Agir pour la qualité de l'air.

On encourage le renouvellement des appareils de chauffage les plus polluants (foyers ouverts, foyers fermés anciens), et on propose des alternatives au brûlage des déchets verts.

L'offre se développe (transports en commun, vélos, covoiturage, autopartage), ainsi que les infrastructures (voies réservées, parkings relais, pôles d'échanges). L'intermodalité et le report modal sont encouragés, ainsi que les mobilités douces et partagées. Le renouvellement des véhicules les plus polluants est soutenu, et des restrictions de circulation peuvent être mises en place dans les zones denses, après évaluation.

Une démarche facilitée par une concertation et un accompagnement autour des alternatives de mobilité pour garantir l'équité d'accès.

La collectivité peut aussi moduler la tarification du stationnement selon la vignette Crit'Air, et mener une politique d'urbanisme favorable à la qualité de l'air, notamment autour des établissements recevant les publics sensibles.

Aménager le territoire en renforçant la nature en ville.

La végétalisation des espaces publics, en particulier autour des écoles et établissements accueillant de jeunes enfants, réduit les îlots de chaleur urbains et offre des espaces de détente. La renaturation des cours d'eau et des zones humides, la gestion des haies agricoles et les mesures de soutien à l'agroécologie jouent également un rôle pour assurer la qualité de l'eau potable et de l'air.

Protéger les sols avec une stratégie foncière adaptée.

L'identification des sols à forte valeur agronomique, hydrologique ou écologique permet de mieux les préserver de l'artificialisation (études ciblées). La prise en compte des pollutions avérées ou potentielles améliore la pertinence des choix d'aménagement, grâce à un diagnostic multifonctionnel.

Porter une attention particulière à l'environnement et à la santé lors des constructions, rénovation et gestion des espaces et bâtiments publics.

Végétaliser, choisir des matériaux, fournitures et produits d'entretien peu polluants, et veiller à assurer une bonne qualité de l'air intérieur avec des dispositifs de renouvellement de l'air... autant d'actions favorisant un cadre de vie sain dans les bâtiments publics.

Pour aller plus loin :

- [Territoire engagé pour un environnement, une santé](#)
- [Promotion de la santé, prévention des cancers et aménagement des territoires, le guide pratique](#) (via l'Institut National du Cancer)
- Guide ADEME des [bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'air](#)



Ils le font déjà !

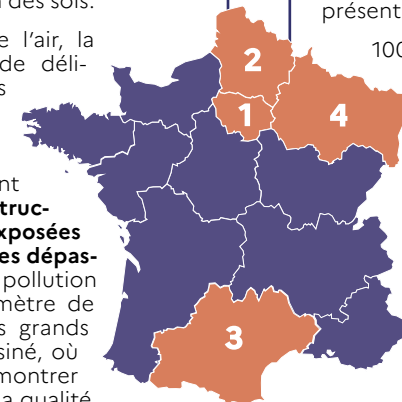
1

Intégrer des périmètres de protection dans le PLU pour limiter l'exposition aux pollutions

EPT Plaine Commune (490 000 habitants)

Cette intercommunalité d'Île-de-France a intégré une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Santé environnementale » dans son PLU, avec l'objectif de minimiser l'exposition des populations à la pollution de l'air liée au trafic routier, au bruit et à la pollution des sols.

Sur le volet qualité de l'air, la collectivité a décidé de délimiter des périmètres contraignants après une expérimentation menée sur deux sites pilotes. Elle a notamment **interdit certaines constructions dans les zones exposées de façon chronique à des dépassements des seuils de pollution de l'air**. Enfin, un périmètre de surveillance autour des grands axes routiers a été dessiné, où chaque projet doit démontrer qu'il prend en compte la qualité de l'air, via des études et modélisations adaptées.



2

Dépollution des sols sur site grâce à un procédé biologique

Fourmies (10 000 habitants)

Pour aménager un futur quartier d'une quinzaine d'hectares, la dépollution des terres d'un ancien site industriel de 3 000 m² était nécessaire. Une opération menée grâce à un procédé biologique innovant : le biotertre. Celui-ci repose sur l'utilisation de végétaux, micro-organismes et techniques d'aménagement spécifiques afin de dégrader, absorber ou immobiliser les polluants présents dans le sol.

100 % locale, cette solution est une **alternative au trafic de centaines de camions** vers les centres de dépollution. En plus d'un bilan carbone nettement plus favorable (réduction du trafic routier...), les ±400 000€ nécessaires au chantier n'étaient pas plus coûteux que l'investissement nécessaire à un projet classique de dimension comparable.

3

Une concertation pour agir sur la qualité de l'eau

Canet-d'Aude (2 000 habitants)

L'eau de la commune dépassait régulièrement les normes de potabilité. Pour en améliorer la qualité, la collectivité a mis en place une **démarche participative** avec l'aide d'un animateur.

Des outils innovants ont notamment été mobilisés pour parvenir à **changer les pratiques viticoles** sur les parcelles présentes sur l'aire de captage et fixer les objectifs. Mobilisés par cette première action, de nombreux habitants de la commune ont continué de s'investir autour de nouveaux projets.

4

Protéger l'eau par un projet agroécologique collectif

Beuvezin (100 habitants)

Pour sécuriser sa ressource en eau potable, la commune a acquis 14 hectares de terres situées dans les périmètres de protection des sources, en partenariat avec les agriculteurs locaux. Ces parcelles sont exploitées selon un cahier des charges environnemental strict, favorisant la remise en herbe et limitant les pollutions.

Un projet agroforestier mené en parallèle a permis la plantation de 1 332 arbres et arbustes. Organisés en haies et alignements intra-parcellaires, ils contribuent à améliorer la qualité de l'eau, à renforcer la biodiversité locale et à augmenter la résilience climatique du territoire.

